#### Annexe B - Plan de projet

Mai
2022

#### de développement de structures et de programmes antidopage dans le cadre d’un partenariat entre organisations antidopage (OAD)

### Table of content

[1.0 Introduction 2](#_Toc102730460)

[2.0 Équipe de projet 2](#_Toc102730461)

[2.1 Groupe de projet – OAD mentorée (OAD 2) 2](#_Toc102730462)

[2.1 Équipe de projet – OAD mentor (OAD 1) 2](#_Toc102730463)

[2.3 Groupe directeur 2](#_Toc102730464)

[3.0 Description et échéanciers 3](#_Toc102730465)

[4.0 Jalons et périodes 3](#_Toc102730466)

# 1.0 Introduction

Relativement au protocole d’entente entre l’organisation antidopage mentorée (OAD 2)[[1]](#footnote-1) et l’organisation antidopage mentor (OAD 1)[[2]](#footnote-2), le présent plan de projet précise les responsabilités, les tâches et les jalons applicables pour la période du projet. Le plan de projet porte sur le développement de structures et de programmes antidopage conformément aux exigences du Code mondial antidopage.

# 2.0 Équipe de projet

## 2.1 Groupe de projet – OAD mentorée (OAD 2)

Une personne sera nommée chef de projet et aura la responsabilité de mener le projet à bien pour l’OAD mentorée (OAD 2).

Du personnel opérationnel affecté au projet sera recruté pour exécuter le projet selon les échéanciers, les responsabilités et les tâches décrits dans le plan de projet. L’équipe de projet ainsi formée sera composée de personnes qui possèdent des compétences multidisciplinaires représentant les différents niveaux et les différentes fonctions au sein de l’organisation antidopage aux fins d’exécution du travail pour l’OAD mentorée (OAD 2).

## 2.1 Équipe de projet – OAD mentor (OAD 1)

L’OAD mentor (OAD 1) nommera les mentors de projet, qui feront avancer le projet conformément au plan de projet. Le nombre de mentors de projet peut être établi en fonction de la portée du plan de projet.

Les mentors du projet offriront leurs conseils sur les exigences internationales et le développement de structures et de programmes antidopage par l’OAD mentorée (OAD 2).

D’autres experts peuvent participer aux réunions de projet afin d’offrir leurs conseils, selon le sujet.

## 2.3 Groupe directeur

Un groupe directeur sera établi pour veiller à ce que le projet se déroule conformément au plan de projet.

Le groupe directeur doit examiner les rapports sur les progrès et adapter le plan de projet en conséquence. Habituellement, cet examen aura lieu une fois par année.

Si l’AMA est partie prenante du projet de coopération, un représentant de l’AMA doit être nommé au sein du groupe directeur.

Le président (ou son délégué) de l’OAD mentorée (OAD 2) et le président (ou son délégué) de l’OAD mentor (OAD 1) doivent représenter leurs organisations respectives au sein du groupe directeur.

# 3.0 Description et échéanciers

Le projet comportera trois volets principaux :

* Réunions de projet
* Périodes de travail intermédiaires
* Conseils et assistance

Au cours de la période du projet prévue par le protocole d’entente, {insérer le nombre} réunions de projet auront normalement lieu chaque année, pour un total de {insérer le nombre} réunions de projet. S’il y a lieu, le groupe directeur pourra rajuster ce nombre.

Les principaux sujets abordés durant la période du projet seront les suivants :

* L’organisation, son cadre juridique, sa structure, ses budgets et ses règles;
* Le programme de contrôle du dopage[[3]](#footnote-3);
* Le programme concernant les renseignements et les enquêtes;
* Le programme d’éducation;
* Les stratégies et les communications;
* D’autres sujets déterminés par les OAD.

# 4.0 Jalons et périodes

Les jalons des périodes intermédiaires seront établis afin de permettre à l’équipe de projet de l’OAD mentorée (OAD 2) d’examiner et d’organiser la charge de travail ainsi que d’exécuter les tâches pour la période intermédiaire à venir (voir l’exemple de plan de projet pour plus de détails[[4]](#footnote-4)).

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réunion de projet {insérer l’année} | Période intermédiaire | Buts et jalons |
| {Insérer le mois} | {Insérer le délai} | {Insérer le mois}  |
| * Lancement du projet
* Cadre
* Établissement d’une organisation antidopage (OAD)
* Indépendance opérationnelle des ONAD (s’il y a lieu)
* Législation et ressort
* Financement et budgets
* Principes du Code mondial antidopage (Code)
* Règles et règlements antidopage
* Personnel et compétences
* Autres parties prenantes
* Politiques sur les conflits d’intérêts
* Programme d’éducation initial
 | * Chercher à établir une organisation antidopage.
* Obtenir les fonds et les budgets nécessaires.
* Rédiger les règles et règlements.
* Renforcer les systèmes d’autorisation d’usage à des fins thérapeutiques (AUT) pour les rendre conformes au Code.
* Créer un système de gestion des résultats.
* Créer un plan d’éducation et lancer le programme.
 | 1. L’organisation antidopage actuelle souhaite devenir une instance indépendante conforme au Code et aux Standards internationaux.2. Le mandat et la structure organisationnelle sont en place, y compris le conseil de direction.3. Les fonds et les budgets sont suffisants pour permettre à l’organisation de s’acquitter de ses responsabilités selon les exigences du Code et des Standards internationaux. 4. Le comité d’autorisation d’usage à des fins thérapeutiques (CAUT) se conforme au Code et aux Standards internationaux.5. Le processus de gestion des résultats est en place, y compris les instances (de première instance et d’appel) indépendantes, conformément au Standard international pour la gestion des résultats (SIGR). 6. Le personnel opérationnel est suffisant pour prendre en charge le travail requis.7. Les règles antidopage sont créées en vue de leur approbation par l’AMA et de leur application par l’OAD.8. Le personnel opérationnel et le conseil comprennent les exigences de base du Code et des Standards internationaux.9. Une politique sur les conflits d’intérêts ou un code de conduite est créé et adopté.10. Un programme d’éducation est créé et lancé conformément au Standard international pour l’éducation (SIE). |
| {Insérer le mois} | {Insérer le délai} | {Insérer le mois} |
| * Standard international pour les contrôles et les enquêtes (SICE)
* Évaluation des risques
* Plan de répartition des contrôles (PRC)
* Groupe cible de sportifs soumis aux contrôles et localisation
* Planification du contrôle du dopage
* Personnel de contrôle du dopage
* Équipe d’éducation antidopage
* Prélèvement d’échantillons d’urine et de sang
* Programme de contrôle du dopage
* ADAMS
 | * Créer un programme de contrôle du dopage incluant l’évaluation des risques, le PRC, le groupe cible de sportifs soumis aux contrôles, la localisation ainsi que l’exécution des contrôles du dopage.
* Éduquer le personnel pour qu’il puisse planifier et exécuter le contrôle du dopage.
* Établir des procédures de prélèvement des échantillons d’urine et de sang.
* Poursuivre le programme d’éducation initial.
 | 11.Du soutien est accordé à l’OAD afin de lui permettre d’élaborer les processus requis pour satisfaire aux critères de conformité au Code.12. Un programme de contrôle du dopage est établi et mis en œuvre; il couvre la planification et l’exécution des contrôles du dopage selon les exigences du Code et des Standards internationaux. Le personnel comprend les exigences du Code et des Standards internationaux en matière de contrôle du dopage.13. Les contrôles du dopage sont effectués.14. Le programme d’éducation initial a été exécuté conformément au SIE. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réunion de projet {insérer l’année} | Période intermédiaire | Buts et jalons |
| {Insérer le mois} | {Insérer le délai} | {Insérer le mois} |
| * Vision pratique de la structure organisationnelle de l’OAD
* Renseignements et contrôles ciblés
* Profils biologiques des athlètes
* Enquêtes
 | * Poursuivre le développement d’un programme de contrôle du dopage en intégrant les profils biologiques des athlètes et les contrôles ciblés.
* Établir les exigences initiales d’un programme d’enquête.
* Éduquer le personnel sur tous les aspects de la lutte contre le dopage.
 | 15. Le programme de contrôle du dopage est étendu pour inclure les profils biologiques des athlètes et les contrôles ciblés. 16. Le personnel est éduqué et apte à comprendre et à exécuter les programmes développés.17. Les capacités de renseignement et d’enquête sont en place. |
| {Insérer le mois} | {Insérer le délai} | {Insérer le mois} |
| * Programmes et procédures d’enquête
* Programme/plan d’éducation antidopage
* (Standard international pour l’éducation)
 | * Élaborer un programme et des procédures d’enquête.
* Développer davantage le programme/plan d’éducation conformément au SIE.
 | 18. Un programme d’enquête est créé.19. Un programme d’éducation est créé. |
| {Insérer le mois} | {Insérer le délai} | {Insérer le mois}  |
| * Contrôle du dopage renforcé
* Échange de personnel antidopage
* Échange de personnel d’éducation antidopage
 | * Renforcer les programmes de contrôle du dopage.
* Mener le programme d’éducation.
* Former les éducateurs antidopage.
 | 20. Les programmes de contrôle du dopage développés sont opérationnels, autonomes et conformes aux exigences du Code mondial antidopage.21. Le programme d’éducation est mené. |
| {Insérer le mois} | {Insérer le délai} | {Insérer le mois} |
| * Confidentialité des données
* Programmes d’éducation
* Enquêtes et échange d’informations
* Bonne gouvernance
 | * Élaborer des politiques et programmes de confidentialité des données.
* Évaluer les programmes d’éducation.
* Contribuer à établir des programmes de renseignements, d’enquête et d’échange d’informations.
* Adopter des principes de bonne gouvernance.
 | 22. Des politiques de confidentialité des données sont établies et appliquées.23. Des procédures d’évaluation des programmes d’éducation sont créées et les résultats alimentent les développements subséquents.24. Des programmes d’enquête et d’échange d’informations sont en place et mis en œuvre. 25. Des principes de bonne gouvernance sont adoptés et appliqués.  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réunion de projet {insérer l’année}  | Période intermédiaire | Buts et jalons  |
|  | {Insérer le délai} | {Insérer le mois}  |
|  | * Renforcer les programmes d’éducation.
* Exécuter la collecte de renseignements et les enquêtes.
* Échanger des expériences en matière de bonne gouvernance.
 | 26. Le programme d’éducation est opérationnel et autonome.27. La collecte de renseignements et les enquêtes sont exécutées.28. Des processus de bonne gouvernance et de responsabilisation sont en place. |
| {Insérer le mois} | {Insérer le délai} | {Insérer le mois}  |
| * Collaboration internationale
* Processus de gestion des résultats et d’audition
* AUT
* Groupe cible de sportifs, localisation et manquements
 | * Déterminer les partenaires internationaux.
* Renforcer les processus relatifs aux AUT, au groupe cible de sportifs soumis à des contrôles, aux manquements aux obligations en matière de localisation, à la gestion des résultats et aux auditions.
 | 29. Le programme d’enquête est opérationnel et autonome.30. Le développement des programmes de contrôle du dopage se poursuit.31. Les processus de gestion des résultats et d’audition sont renforcés. |
| {Insérer le mois} | {Insérer le délai} | {Insérer le mois} |
| * Planification stratégique
* Communication en recherche et développement
* Échange de personnel antidopage
 | * Déterminer les enjeux stratégiques.
* Déterminer les enjeux en matière de recherche et les collaborateurs.
* Établir un plan d’action lié aux communications, y compris le recours aux médias sociaux.
 | 32. Les grandes lignes d’un plan stratégique sont dressées. 33. Tous les programmes sont opérationnels, autonomes et conformes aux exigences du Code mondial antidopage. |
| {Insérer le mois} |  |  |
| * Systèmes de qualité et gestion de la qualité (s’il y a lieu)
* Questions en suspens
* Fin du projet, y compris le rapport final
 | * Si les OAD s’entendent pour inclure dans le plan de projet l’élaboration d’un système de gestion de la qualité, d’autres détails peuvent être ajoutés ici.
 |  |

1. OAD mentorée – Une OAD moins chevronnée ayant besoin d’aide pour renforcer sa structure ou ses programmes antidopage. [↑](#footnote-ref-1)
2. OAD mentor – Une OAD (ou entité) plus chevronnée offrant du soutien et des conseils à une OAD mentorée dans le développement de sa structure ou de ses programmes. [↑](#footnote-ref-2)
3. Selon la définition du Code, le Contrôle du dopage englobe toutes les étapes et toutes les procédures, allant de la planification de la répartition des contrôles jusqu’à la décision finale en appel et à l’application des conséquences, en passant par toutes les étapes et toutes les procédures intermédiaires, y compris, mais pas exclusivement, les contrôles, les enquêtes, la localisation, les AUT, le prélèvement et la manipulation des échantillons, les analyses de laboratoire, la gestion des résultats, les audiences et les appels, ainsi que les enquêtes ou les procédures liées aux violations de l’article 10.14 (Statut durant une suspension ou une suspension provisoire). [↑](#footnote-ref-3)
4. À noter que les OAD peuvent utiliser différents formats de plan de projet, par exemple Excel ou un logiciel de gestion de projet. Ce tableau donne une idée générale de ce qui doit être pris en compte dans un plan de projet et doit être adapté aux besoins spécifiques de la collaboration. [↑](#footnote-ref-4)